



DEPARTEMENT  
DE L'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
BEAUVAIS

CANTON  
DE  
GRANDVILLIERS

Date de convocation :  
25/03/2025

Date de l'affichage :  
25/03/2025

En exercice : 12  
Présent(s) : 10  
Absent(s) : 2  
Pouvoir(s) : 1

*Mairie de Marseille en Beauvaisis*

## EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS de la COMMUNE

**L'an Deux Mil Vingt Cinq, le trente et un du mois de mars**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle de réunion, sous la présidence de Madame Isabelle DUBUT, Maire.

**Présents** : Mesdames Isabelle DUBUT, Cynthia COTELLE, Aurélie LÉVÊQUE, Martine LANGLOIS Françoise LEMARCHAND, Messieurs René THIEBAUT, Gérald LAQUERRIERE, Francis DELABY, Jean-Yves DECOCK, Antonio PREVOST.

**Absent(es)** : Madame Servane CARON et Monsieur Thibaut HULLAERT.

**Pouvoir** : Madame Servane CARON donne pouvoir à Madame Isabelle DUBUT.

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Francis DELABY.

### Objet :

## Approbation du CFU 2024

- COMMUNE -

**Vu** le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

**Vu** la délibération du conseil municipal n°034/2023 du 18/09/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances publiques (DDFIP) ;

**Vu** la convention relative à l'expérimentation du CFU du 22/09/2023,

**Vu** le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Marseille en Beauvaisis,

**Vu** le CFU 2024 de la commune de la commune de Marseille en Beauvaisis,

**Considérant** que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

**Considérant** que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

**Considérant** que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

**Considérant**, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif



# DELIBERATION N°012\_2025

Envoyé en préfecture le 11/04/2025

Reçu en préfecture le 11/04/2025

Publié le 11/04/2025

ID : 060-216003830-20250331-CFU\_2024\_COMMUN-BF



et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

**Considérant** que, dans ce cadre, Madame le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du Doyen d'âge, Monsieur René THIEBAUT.

**Considérant** le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 128 800,00	1 346 305,00	2 475 105,00
	Recettes réalisées (1)	B	535 109,85	1 428 067,31	1 963 177,16
	Restes à réaliser	C	202 420,00	0,00	202 420,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	836 284,00	1 555 385,00	2 391 669,00
	Dépenses réalisées (1)	E	150 823,14	1 239 265,77	1 390 088,91
	Restes à réaliser	F	404 340,00	0,00	404 340,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	384 286,71	188 801,54	573 088,25
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-292 515,86	209 080,52	-83 435,34
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	91 770,85	397 882,06	489 652,91
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-201 920,00	0,00	-201 920,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-110 149,15	397 882,06	287 732,91

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le CFU 2024 de la commune de Marseille en Beauvaisis.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Délibéré à MARSEILLE EN BEAUVAISIS,  
le 31/03/2025

Le Président

La secrétaire de séance,

Francis DELABY



René Thiebaut